La réforme de la Semaine Sainte de 1955

Gregory DiPippo [1]

Cet article s'appuie en partie sur une série d'articles parus pour la première fois il y a près de onze ans sur le site web du New Liturgical Movement, et je tiens à exprimer ma gratitude à son rédacteur en chef fondateur, M. Shawn Tribe, tant pour m'avoir donné l'occasion de les publier que pour ses précieux conseils éditoriaux.

Ceux qui ont écrit sur la réforme de la Semaine Sainte de 1955 citent généralement comme changement le plus significatif le calendrier des offices, souvent décrit comme une « restauration », puisque les principaux offices du Triduum, qui pendant de nombreux siècles avaient été célébrés le matin, ont été déplacés au soir ou à la nuit. Par exemple, le cardinal Avery Dulles, né en 1918 et converti au catholicisme en 1940, a écrit un jour que, dans ses premières années en tant que catholique, « Jésus était ressuscité des morts avec un jour d'avance, le samedi matin », et que la réforme de 1955 avait rétabli le sens propre du dimanche de Pâques en tant que jour de la Résurrection. [2] On affirme souvent que les rites ont également été « simplifiés », et si un détail de la modification du texte est mentionné, il s'agit presque toujours de la suppression du mot « perfidis » de la prière pour les Juifs du Vendredi saint. On peut comprendre que les détails les plus marquants de la réforme aient été largement oubliés, puisque les cérémonies qu'elle a promulguées n'ont été d'usage courant dans l'Église que pendant 14 ans. Mon objectif ici est de montrer que les changements apportés en 1955 étaient en réalité bien plus importants et significatifs.

Bien sûr, la préoccupation pastorale qui a motivé le changement de calendrier était bien réelle. Je possède un exemplaire d'un Rituale publié dans les années 1930 à l'usage du diocèse de Passau en Allemagne, qui contient un office paraliturgique spécial pour la soirée du Samedi Saint. Ce service comprend certaines parties de la veillée pascale, telles que l'Évangile et le Magnificat tiré des Vêpres par lesquelles la veillée se termine, ainsi que la bénédiction ; de toute évidence, il a été créé précisément parce que la plupart des fidèles n'assistaient pas à la veillée pascale elle-même.

---

[1] Conférence donnée lors du 11e colloque du CIEL à Rome, en février 2020.

[2] Dans le même ordre d'idées, Roger Greenacre et Jeremy Haselock écrivent dans **The Sacrament of Easter** : « Les réformes de 1951 et 1955 ont non seulement mis fin à l'anomalie d'une célébration nocturne effectuée en plein jour ; elles ont également modifié les horaires des cérémonies du Jeudi Saint et du Vendredi Saint, raccourci et simplifié les rites… et introduit un certain nombre de changements qui allaient par la suite être appliqués de manière plus générale. »

Cependant, lorsque les cérémonies de la Semaine Sainte du Missel de saint Pie V ont été initialement conçues, elles suivaient un calendrier bien plus proche de celui institué en 1955. Il n'y a donc aucune raison pour que ces cérémonies n'aient pas pu être transposées aux nouveaux horaires sans autre modification, si le calendrier des offices avait constitué la principale préoccupation de la réforme. Comme vous le savez sans doute déjà, la Commission pontificale *Ecclesia Dei* a récemment accordé une autorisation *ad experimentum* d'une durée de trois ans à un certain nombre d'églises pour célébrer les rites de la Semaine Sainte non réformés, et la plupart d'entre elles ont en effet célébré les anciens rites selon le nouveau calendrier. Je me contenterai donc de constater que le calendrier des offices de la Semaine Sainte n'a aucune incidence sur leur contenu théologique.

Je n'ai pas non plus pour objectif d'entrer dans tous les détails concernant les modifications apportées aux cérémonies, puisque je les ai documentées de manière très exhaustive dans la série susmentionnée publiée sur NLM. Je me limiterai donc à observer que quiconque a célébré ces deux formes de la Semaine Sainte sait bien que, si la version de Pie XII est plus courte à certains égards, elle n'est pas nécessairement plus simple – bien au contraire. Pour ne citer qu'un exemple très simple, l'« Action liturgique solennelle de l'après-midi » du Vendredi saint nécessite trois changements complets de vêtements liturgiques pour les ministres principaux.

Les enjeux théologiques liés tant au texte qu'aux cérémonies sont en réalité bien plus importants, et c'est sur ceux-ci que je me propose d'aborder principalement aujourd'hui.

Je commencerai par souligner deux caractéristiques importantes de la Semaine Sainte romaine. Premièrement, parmi les rites historiques de la chrétienté, c'est le seul dans lequel les récits de la Passion sont lus *avant* les jours où ils se sont initialement déroulés, à savoir le Jeudi Saint et le Vendredi Saint. Dans l'ordre traditionnel, la Passion selon saint Matthieu est lue le dimanche des Rameaux, celle selon saint Marc le mardi saint, celle selon saint Luc le mercredi des Espions, et celle selon saint Jean le Vendredi Saint. Deuxièmement, c'est pratiquement le seul rite dans lequel les récits de la Passion des quatre évangélistes sont lus dans leur intégralité, c'est-à-dire que les deux chapitres de chaque Passion sont regroupés en une seule lecture. (La version imprimée de cet article expliquera les détails de la seule exception partielle, le rite ambrosien, et donnera quelques exemples comparant le rite romain à d'autres rites.)

En raison de cette organisation, par laquelle les récits de la Cène et les événements de la Passion sont toujours associés et répartis sur toute la semaine, nous devons considérer

la Semaine Sainte romaine comme une unité conceptuelle, au sein de laquelle chaque partie est intimement liée aux autres. C'est sous cet angle que nous devons examiner les différentes cérémonies, ainsi que les modifications qui leur ont été apportées en 1955.

La première cérémonie de la Semaine Sainte, la bénédiction des rameaux, est unique au sein du rite romain, car c'est le *seul* exemple de bénédiction qui imite le rite de la messe. Elle comporte un introït, une collecte, une épître, un graduel et un évangile, suivis d'un secret (qui est toutefois prononcé à haute voix), d'un dialogue de préface et d'une préface, du Sanctus, de plusieurs prières de bénédiction, analogues au Canon de la messe, puis de la distribution des rameaux accompagnée d'antiphons. Cette imitation est proche, mais pas parfaite ; il n'y a pas d'équivalent à l'antienne de l'offertoire, et le *Sanctus* est la seule partie du Kyriale incluse, en référence aux paroles de conclusion de l'Évangile : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Les textes liturgiques regorgent de références aux autres événements de la semaine, comme par exemple la collecte d'ouverture, qui mentionne à la fois la mort du Seigneur et la Résurrection, et la prière qui remplace le Secret, laquelle fait référence à deux des prophéties de la veillée pascale. Cet usage du rite de la messe (qui, je le répète, est propre à cette cérémonie) anticipe le Jeudi Saint, commémoration de la Cène du Seigneur et de l'institution de la messe.

Dans la réforme de 1955, cette imitation de la messe n'est plus pratiquée, et la nouvelle forme de bénédiction est en effet isolée en une cérémonie totalement distincte de la messe qui la suit. Les deux parties se déroulent selon deux couleurs liturgiques différentes, puisque celle de la bénédiction et de la procession est remplacée par le rouge. L'antienne d'ouverture est conservée à sa place, mais elle est immédiatement suivie de la bénédiction, qui s'effectue par une seule prière, la dernière des cinq qui composaient autrefois le « canon ». Des rameaux sont distribués aux fidèles, puis l'Évangile est chanté. La suppression de toutes les autres prières, de l'épître et du répons autrefois chanté à la place du graduel, entraîne la suppression de toutes les références aux autres jours de la Semaine Sainte.

Suit ensuite la procession. Dans la tradition romaine, toute procession ayant lieu *avant* la messe est considérée comme un acte pénitentiel et est donc célébrée dans la couleur pénitentielle, le violet. Cela s'applique aux processions de la Chandeleur, du dimanche des Rameaux et des Rogations, ainsi qu'autrefois à la procession du mercredi des Cendres pratiquée partout au Moyen Âge, qui ne figure pas dans le Missel de saint Pie V. Comme mentionné plus haut, lors de la réforme de 1955, la couleur est remplacée par le rouge. Le lien avec la Passion est encore atténué par la désignation de l'hymne *Gloria laus*

et honor, comme « hymne au Christ-Roi », ainsi que par une autorisation rubricale de chanter le « Christus vincit » ou un autre hymne au Christ-Roi » pendant la procession. Le symbole le plus caractéristique du temps liturgique de la Passion, à savoir le voile violet recouvrant la croix processionnelle, est supprimé. Plus révélateur encore, la rubrique finale de la première partie de la cérémonie stipule que les rameaux bénis ne doivent pas être portés pendant la Passion lors de la messe, comme le voulait la coutume dans l'ancien rite.

Bien que cette nouvelle version du rite soit incontestablement beaucoup plus courte que la version traditionnelle, elle est également plus compliquée. La couleur liturgique de la première partie étant désormais le rouge, un changement complet des vêtements liturgiques est nécessaire pour la messe, qui reste en violet. La bénédiction n'est pas effectuée à l'autel, mais sur une table placée au milieu du sanctuaire, qui doit donc être retirée pour la messe. C'est également à ce moment-là que le culte *versus populum*, tel qu'il est conçu, a été introduit pour la première fois dans le rite romain ; les rubriques prescrivent explicitement que la bénédiction des rameaux, ainsi que la nouvelle prière insérée après la procession, soient prononcées par le prêtre face à l'assemblée.

La messe du dimanche des Rameaux reste pour l'essentiel inchangée en 1955, à une exception extrêmement importante près : la Passion selon saint Matthieu est raccourcie par la suppression des 35 premiers versets du chapitre 26 et des six derniers versets du chapitre 27. Les versets supprimés au début relatent la conspiration des anciens et des grands prêtres contre le Seigneur, l'onction de ses pieds à Béthanie, la trahison de Judas, la préparation et la célébration de la Cène, l'institution de l'Eucharistie, le départ vers le mont des Oliviers et la prédiction de la trahison de Pierre. Les versets supprimés à la fin relatent la mise en place de la garde au tombeau, ce qui ne figure dans aucun des autres Évangiles.

Les messes des trois jours suivants restent pour l'essentiel inchangées, à la même exception notable près : la Passion selon saint Marc du Mardi Saint est raccourcie par la suppression des 31 premiers versets du chapitre 14, et celle selon saint Luc du Mercredi des Espions par la suppression des 38 premiers versets du chapitre 22. Ces passages correspondent à ceux supprimés au début de la Passion selon saint Matthieu ; ainsi, les récits synoptiques des épisodes qui y sont relatés, et qui n'apparaissent nulle part ailleurs dans l'année liturgique, sont entièrement supprimés du rite romain. Ce changement met donc fin à la coutume de lire ensemble les récits de la Cène du Seigneur et le reste de sa Passion.

La séparation de la Passion de l'institution de l'Eucharistie devient bien plus marquée avec la réforme des cérémonies du Jeudi Saint et du Vendredi Saint.

Dans le Missel de saint Pie V, lors de la messe de la Cène du Seigneur, le célébrant consacre deux grandes hosties, l'une pour la messe elle-même, l'autre pour le rite du lendemain. Cette dernière est placée dans un calice, et non dans une pyx ou un ciboire, puis recouverte d'un pallium souple, d'une patène retournée et d'un fin voile blanc, qui est ensuite noué avec un ruban autour du nœud du calice. L'hostie ainsi enfermée est laissée sur le corporal jusqu'à la fin de la messe, moment où elle est portée à l'autel de repos lors d'une procession solennelle. Comme la communion n'était pas donnée aux fidèles le Vendredi saint, aucune autre hostie n'était consacrée. Le lien entre la première messe, la Cène du Seigneur, et le sacrifice de la Croix, qui a lieu le lendemain, est souligné par le fait que les instruments du sacrifice de la messe – le calice, le pall, la patène et le voile – sont utilisés ces deux jours-là. Le Seigneur lui-même décrit sa Passion comme un « calice » lorsqu'il va prier dans le jardin (Matthieu 26, 39-42 et Luc 22, 42).

Dans la version réformée de la messe du Jeudi Saint, tout le rite consistant à placer la deuxième grande hostie dans un calice est omis, et, en effet, aucune grande hostie n'est consacrée pour le célébrant du Vendredi Saint. À la place, deux cibores contenant de petites hosties sont consacrés, l'un pour la communion générale du Jeudi Saint, et l'autre pour la communion générale du lendemain.

La cérémonie du Vendredi saint est communément appelée « Messe des Presanctifiés » ; bien que ce terme ne figure pas dans le Missel lui-même, on le retrouve couramment dans les livres de la Semaine Sainte imprimés à l'intention du clergé. Bien qu'il s'agisse en ce sens d'une appellation purement informelle, elle rend néanmoins bien compte de ce que le rite accomplit et signifie réellement. Dans toute la mesure du possible, elle imite le rite de la messe, afin de signifier que ce qu'elle commémore, le sacrifice du Christ sur la croix, a été anticipé lors de la Cène et y est intimement et essentiellement lié.

Le célébrant porte des vêtements liturgiques noirs, comme pour un requiem. Le diacre et le sous-diacre, en revanche, portent des chasubles noires plissées, vêtements traditionnels des temps de pénitence, qui ne sont pas utilisés lors d'un requiem ; en effet, les chasubles noires plissées ne sont utilisées que lors de cet office. Lors d'un requiem, les vêtements de joie, la dalmatique et la tunique, évoquent l'espérance de la Résurrection ;

le Vendredi saint, cet espoir n'est en aucune façon anticipé, et cette journée est vécue comme un jour de deuil des plus profonds.

Au cours de la première partie de la cérémonie, les lectures, les tracts et la prière se déroulent comme lors des autres messes. La Passion est chantée selon les mêmes rites que les jours précédents de la Semaine Sainte ; la dernière partie n'est pas chantée par les chantres de la Passion, mais selon les rites de l'Évangile d'un requiem, par le diacre de la messe, sans cierges ni encens. Les prières solennelles sont récitées à partir du Missel, du côté de l'Épître, selon le même rituel que celui utilisé lors des jours des Cendres.

L'adoration de la Croix n'a pas d'équivalent direct dans la messe et constituait à l'origine une cérémonie distincte. La communion n'est pas distribuée aux fidèles, car la « communion » qu'ils reçoivent ce jour-là consiste à embrasser la Croix, pour quoi ils s'avancent vers l'espace du sanctuaire comme ils l'ont fait la veille lors de la messe de la Cène du Seigneur. Cette pratique relativement récente du rite romain s'inscrit dans la tradition plus large des liturgies chrétiennes historiques, qui ne comportent aucun rituel impliquant l'Eucharistie le Vendredi saint. La croix est apportée depuis l'autel pour qu'ils l'adorent, puis retourne à l'autel, tout comme le sacrement est apporté depuis l'autel et y retourne lorsque la communion est distribuée lors de toute autre messe. Il convient de noter à cet égard que les rubriques du Missel de saint Pie V, ainsi que divers décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, partent du principe que la même croix, provenant de l'autel principal, est baisée par le clergé et l'ensemble des fidèles. De même, la Sacrée Congrégation des Rites a formellement interdit toute tentative d'organiser une quelconque adoration eucharistique ou procession le Vendredi saint.

Pour la partie finale de la cérémonie, le Saint-Sacrement est ramené à l'autel principal de l'église, au cours d'une procession solennelle qui reproduit dans l'ordre inverse toutes les cérémonies de la veille, par lesquelles il avait été conduit à l'autel de repos. Ce rituel de la double procession souligne de la manière la plus claire qui soit le lien entre la Cène du Seigneur et son sacrifice sur la croix.

Une fois cela accompli, le rituel qui suit reproduit étape par étape le rite de l'offertoire de la messe, ainsi que les prières de communion du célébrant après le Canon, en omettant tous les éléments qui se réfèrent spécifiquement à la célébration du sacrifice eucharistique, y compris le Canon lui-même. Nous avons là un autre signe clair de la nature sacrificielle de la mort du

Christ. Les rubriques du Missel soulignent ce principe selon lequel le rite s'inspire de la messe ; tout y est décrit en référence à la pratique de la célébration normale de la messe.

Il est d'une importance capitale de noter ici que le rituel des Presanctifiés illustre également cela par un rite de fraction qui est, pour ainsi dire, incomplet, car la particule est déposée dans du vin non consacré. (Il s'agit là d'une caractéristique très ancienne présente dans tous les *ordines* historiques de ce rite.) Lors d'une messe ordinaire, le rite de la fraction, c'est-à-dire la réunion du Corps du Christ avec le Sang, représente la Résurrection ; le Vendredi saint, la Résurrection n'est pas manifestée, car le Corps est rompu, mais n'est pas réuni au Sang.

La « cérémonie liturgique solennelle de l'après-midi » de 1955, comme on l'appelle, va jusqu'à l'extrême dans la direction opposée, en séparant autant que possible la cérémonie du rite de la messe. À aucun moment les ministres principaux ne sont vêtus comme ils le seraient pour la messe. Outre les trois changements complets de vêtements liturgiques, le manipule est systématiquement omis ; cela est significatif car le manipule est traditionnellement retiré pour les cérémonies liées à la messe, mais qui n'en font pas partie, telles que la procession de la Fête-Dieu. Le sentiment de deuil profond exprimé par les vêtements liturgiques noirs, y compris les chasubles plissées propres aux temps de pénitence, est atténué non seulement par l'utilisation des vêtements de joie, la dalmatique et la tunique, mais aussi par la gêne occasionnée par le fait que les ministres changent constamment de vêtements.

Au début de la cérémonie, l'autel est entièrement nu, sans nappes d'autel, chandeliers ni croix, alors que dans la messe des Presanctifiés, il est dressé comme pour une messe, et la nappe est posée dès le début. Aucune partie de la messe des catéchumènes n'est récitée comme elle le serait lors d'une messe. Par exemple, une prière est ajoutée au début, que le célébrant récite au pied de l'autel, les mains jointes, sans « Dominus vobiscum » ni « Oremus. Flectamus genua. Levate. », et qui se termine par la brève conclusion. Aucune prière n'est jamais récitée de cette manière au cours d'une messe. Les prières solennelles ne sont plus récitées comme celles d'une messe des Jours des Cendres, mais selon un rituel entièrement nouveau qui n'existe nulle part ailleurs. La croix voilée est apportée pour l'adoration depuis la sacristie, plutôt que depuis l'autel, accompagnée de deux cierges.

Après l'adoration, ce sont les acolytes, et non le diacre, qui placent la croix et les cierges sur l'autel. Les ministres troquent leurs vêtements noirs contre des vêtements violets, comme mentionné plus haut ; le diacre étend un

corporal sur l'autel, tandis qu'un acolyte place le Missel du côté de l'Évangile, avec un vase de purification et un purificatoire.

La procession solennelle par laquelle le Saint-Sacrement est porté à l'autel lors de la messe des Présanctifiés, qui est l'inverse de la procession du Jeudi Saint, n'est plus célébrée. Le diacre et les acolytes se rendent à l'autel de repos pour ramener le Saint-Sacrement à l'autel principal. Le Saint-Sacrement est porté par le diacre sous un voile huméral, deux acolytes portant des cierges de part et d'autre de lui. Le prêtre et le sous-diacre n'y participent pas, et l'encens n'est pas utilisé.

Le diacre dépose le vase contenant le Saint-Sacrement sur le corporal ; les acolytes posent leurs cierges sur l'autel, qui comporte désormais quatre cierges, alors qu'il y en aurait six pour une messe solennelle. Toutes les actions suivantes, qui imitent la messe – la préparation de l'Hostie consacrée sur le corporal, la préparation du calice, l'encensement, le lavage des mains et les prières de l'offertoire – ne sont plus accomplies, ce qui distingue à nouveau ce rite de celui de la messe.

L'introduction « Oremus. Praeceptis salutaribus… » est récitée, et non chantée. Le Notre Père est également récité, et non chanté, par tous les fidèles présents dans l'église, et non pas seulement par le prêtre comme lors de la messe. Le prêtre garde les mains jointes pendant le Notre Père, alors qu'elles sont ouvertes lors de la messe. Le « Libera nos » est récité, et non chanté, par le prêtre, mais les mains ouvertes. Il récite ensuite en silence la prière « Perceptio Corporis tui », puis communie selon les rites habituels de la messe. La Sainte Communion est ensuite distribuée à tous ceux qui souhaitent la recevoir, selon les cérémonies habituelles.

Après la communion, le prêtre se purifie les doigts dans le récipient placé sur l'autel à cet effet ; en l'absence de calice, il n'effectue pas d'ablution comme lors de la messe. Le Saint-Sacrement est replacé dans le tabernacle de l'autel principal ; le Missel est ensuite déposé au centre de l'autel, devant celui-ci. Le prêtre chante trois nouvelles prières, chacune précédée uniquement de « Oremus » (sans « Dominus vobiscum » ni « Flectamus genua – Levate »), se terminant par la conclusion mineure (« per eundem Christum Dominum nostrum »), en gardant les mains fermées. Le diacre et le sous-diacre se tiennent de part et d'autre de lui, plutôt qu'en file derrière lui. Les ministres principaux descendent de l'autel, s'agenouillent et retournent à la sacristie. Ensuite, le Saint-Sacrement est emporté à la sacristie ou dans un autre tabernacle.

La séparation radicale entre la Cène du Seigneur et le Sacrifice de la Croix est encore soulignée par le raccourcissement des Passions synoptiques, comme mentionné plus haut, qui supprime complètement les récits évangéliques de la Cène du Seigneur de la Semaine Sainte.

En ce qui concerne la veillée pascale, la réforme de 1955 modifie principalement la première partie de la cérémonie, avant la messe.

Dans le Missel de saint Pie V, le cierge pascal est placé sur une grande colonne du côté de l'Évangile du sanctuaire de l'église, pour symboliser la colonne de feu qui a conduit les Israélites hors d'Égypte. Une fois le feu béni à l'extérieur de l'église, il est introduit par le diacre à l'aide d'une perche (« arundo » en latin, « roseau » en français) sur laquelle sont fixées trois cierges, et c'est avec ce roseau que s'accomplit le rituel consistant à proclamer trois fois « Lumen Christ », moment où tous s'agenouillent. En arrivant dans le sanctuaire, le prêtre rend hommage à l'autel ; les cérémonies préparatoires à *l'Exsultet* se déroulent à l'autel, exactement comme pour l'Évangile lors d'une messe solennelle. *L'Exsultet* lui-même est chanté depuis un lutrin placé près du cierge pascal, là où l'Évangile est habituellement chanté.

L'Exsultet est interrompu à trois reprises. Tout d'abord, aux mots « curvat imperia », cinq grains d'encens, également bénis à l'extérieur de l'église au début de la cérémonie, sont insérés dans le cierge pascal, symbolisant les cinq plaies du Christ. À la mention de la colonne de feu, le cierge lui-même est allumé à partir de l'une des mèches fixées sur le roseau. Avant les mots « Ô nuit vraiment bénie », les lumières de l'église sont allumées ; avant l'avènement de l'éclairage électrique, elles n'étaient allumées qu'à partir du cierge pascal.

Suivent douze prophéties de l'Ancien Testament ; chacune d'entre elles (ainsi que les Tracts qui accompagnent la quatrième, la huitième et la onzième) est suivie d'une prière, introduite par la formule « Oremus. Flectamus genua. Levate. » Tout cela se déroule exactement comme dans les autres messes comportant des lectures supplémentaires, telles que celles des samedis des Cendres.

Si l'église possède des fonts baptismaux, ceux-ci sont alors bénis, et tous se rendent en procession au baptistère. Une fois l'eau bénie, s'il y a des personnes à baptiser, le baptême est alors célébré comme le prévoit le Rituel, après quoi tous retournent à l'église en chantant la Litanie des Saints. S'il n'y a pas de fonts à bénir, la Litanie est chantée immédiatement après les prophéties.

Aux mots « Peccatores, te rogamus audi nos », les ministres principaux et les servants retournent à la sacristie et revêtent les vêtements blancs pour la messe solennelle, tandis que les acolytes décorent l'autel. Tous retournent au sanctuaire et la messe commence.

La messe de la veillée présente quelques différences significatives par rapport à une messe solennelle ordinaire. Les propres de la messe grégorienne, tels que l'introït, sont omis, signe que la joie de l'Église face à la Résurrection n'est pas complète tant que le Sauveur lui-même n'est pas apparu. En l'absence d'introït, une fois le Kyrie terminé, le prêtre entonne le *Gloria in excelsis*, et toutes les cloches sonnent ; les images des saints, qui étaient voilées depuis près de deux semaines, sont dévoilées. Après l'Épître, le prêtre chante à trois reprises un magnifique « Alleluja » mélismatique propre à ce rite, en élevant la voix la deuxième et la troisième fois. C'est le retour officiel de l'« Alleluja » dans la liturgie, que le chœur répète à chaque fois après le prêtre.

L'Évangile, Matthieu 28, 1-7, reflète le fait que l'Église attend toujours l'apparition du Christ ; il relate l'apparition de l'Ange aux femmes au sépulcre, annonçant la Résurrection. « À la fin du sabbat, alors que l'aube commençait à poindre le premier jour, Marie de Magdala et l'autre Marie vinrent voir le sépulcre. » Pour symboliser le fait que la Lumière du monde ne s'est pas encore manifestée, les acolytes ne portent pas de cierges lors de l'Évangile.

On ne récite pas le Credo, il n'y a pas d'antienne d'offertoire ; on ne dit pas *l'Agnus Dei* et on ne se donne pas la paix, autant de signes indiquant que le Seigneur ressuscité ne s'est pas encore manifesté directement pour donner la paix à ses disciples. (Jean 20, 19-21) À la place de l'antienne de la communion, on chante les premières vêpres de Pâques, sous une forme très simple : un psaume, le plus court du psautier, suivi directement du Magnificat avec son antienne, qui correspond aux premiers mots de l'Évangile de cette messe. Le postcommunion est chanté en conclusion à la fois de la messe et des vêpres, et le diacre chante « Ite, missa est, alleluja, alleluja » ; le renvoi est ainsi chanté avec deux « alleluja » pendant toute l'octave de Pâques.

Dans le rite réformé de 1955, comme pour les autres parties de la Semaine Sainte qui ont été considérablement modifiées, la première partie de la cérémonie est réorganisée de manière à la dissocier de la seconde ; le centre d'intérêt du rite devient le cierge pascal, plutôt que l'autel. La colonne située du côté de l'Évangile est remplacée par un petit support (« parvum sustentaculum ») placé au milieu du sanctuaire ; au début de la cérémonie, le cierge lui-même ne s'y trouve pas encore, mais à l'extérieur de l'église. Le feu est béni, mais pas les grains d'encens ; la prière par laquelle ils étaient autrefois bénis est modifiée pour s'appliquer au cierge pascal. Un nouveau rite est introduit, au cours duquel le prêtre utilise un stylet pour « graver » divers symboles sur le cierge – ce qui était auparavant une coutume courante mais purement informelle –, puis y insère les grains d'encens.

On n'utilise plus la canne, et le feu est introduit dans l'église par le biais du cierge pascal, que le diacre apporte en chantant « Lumen Christi » comme auparavant ; les lumières de l'église sont allumées au troisième « Lumen Christi ».

En arrivant au sanctuaire, le prêtre se rend directement à son siège sans faire de révérence à l'autel. Le diacre place le cierge dans son support. Les cérémonies préparatoires à *l'Exsultet* se déroulent à la sedilia. Le lutrin est placé du côté de l'Épître, face au cierge ; le diacre encense à la fois le livre et le cierge, ce dernier en tournant autour. Comme le cierge est déjà allumé, les cinq grains d'encens déjà insérés et les lumières de l'église déjà allumées, *l'Exsultet* est chanté d'une seule traite.

Les prophéties sont ensuite chantées par les lecteurs, qui se tiennent debout à un lutrin du côté de l'Épître, tournés d'un quart vers la gauche par rapport à la position habituelle, de manière à faire face au cierge. Sur les douze prophéties du rite antérieur à 1955, huit sont supprimées. Les prières sont récitées à la sedilia, plutôt qu'à l'autel.

La bénédiction des fonts baptismaux se situe désormais au milieu de la Litanie des Saints, qui commence donc immédiatement après les prophéties. Il est permis, mais non obligatoire, de bénir l'eau non pas dans les fonts baptismaux eux-mêmes, mais dans un récipient placé au milieu du sanctuaire, c'est-à-dire près du cierge pascal ; l'eau est ensuite apportée aux fonts baptismaux et y est versée. La bénédiction de l'eau reste inchangée. Toutefois, une nouvelle rubrique précise que, si la bénédiction de l'eau est effectuée dans le baptistère, « les chantres et l'assemblée restent dans l'église et poursuivent le chant des Litanies, en les répétant… si nécessaire » ; pendant ce temps, le clergé se rend au baptistère pour bénir les eaux sans eux.

Après la première partie de la litanie et la bénédiction de l'eau (si celle-ci a lieu), un rite de renouvellement des promesses baptismales a été inséré, qui peut être célébré en langue vernaculaire. Le reste de la litanie est chanté, et comme dans le rite précédent, tous regagnent la sacristie pour revêtir leurs habits de messe solennelle, tandis que les acolytes préparent l'autel. Le cierge pascal est déplacé de son support vers la colonne (« in candelabrum suum ») ; il ne constitue plus un élément essentiel du rite, mais un simple objet décoratif destiné à le maintenir en place pendant la messe. Alors qu'il occupait une place centrale dans la première partie de la cérémonie, il est désormais ignoré.

La messe elle-même reste pour l'essentiel inchangée. Cependant, les vêpres qui la clôturent sont remplacées par quelque chose d'entièrement nouveau, une forme de laudes, également abrégée. Un seul psaume est

chanté avec son antienne, suivi du Benedictus, dont l'antienne est tirée du début de l'Évangile du dimanche de Pâques. Ces Laudes remplacent à la fois les Matines et les Laudes de Pâques, qui devient ainsi la seule fête de l'année à ne comporter ni premières Vêpres, ni Matines, ni *Te Deum*.

C'est ici le moment le plus approprié pour évoquer le calendrier des cérémonies, car le changement d'horaire a eu son impact le plus significatif sur la veillée pascale, et a d'abord été introduit pour cette cérémonie *ad experimentum* en 1951. Il ne fait aucun doute que l'anticipation des cérémonies du Triduum au matin a été en partie motivée par la discipline traditionnelle qui exigeait le jeûne à partir de minuit avant de célébrer la messe ou de recevoir la communion. Cependant, ce n'est pas la seule motivation.

Une autre caractéristique propre au rite romain est qu'il considère le Jeudi Saint comme une fête solennelle du Seigneur, plutôt que comme un jour de pénitence ; on y chante *le Gloria* et le Credo, et les vêtements liturgiques sont blancs. Les messes festives sont traditionnellement célébrées le matin après la Tierce ; cette coutume est attestée pour le Jeudi Saint dans le premier Ordo Romanus, datant du milieu du VIIe siècle. Ce même ordo précise également que le pape célébrait la liturgie des Presanctifiés après la Tierce, ce qui constitue un autre des nombreux parallèles entre celle-ci et la messe du Jeudi Saint, qui servent à mettre en évidence le lien entre la Cène et la Crucifixion.

L'heure propre à la célébration de la veillée pascale est après la nonne, comme tous les jours feriaux du Carême, ce qui est là encore attesté par le premier Ordo Romanus. La bénédiction du feu et l'allumage des lampes constituent un rituel qui doit être accompli au moment où le soleil *se* couche, et non plusieurs heures après son coucher. La réforme du pape Pie XII n'a en réalité pas rétabli la veillée pascale à son heure historique appropriée, puisqu'elle stipulait que la veillée devait commencer à une heure telle que la messe proprement dite débute vers minuit. Alors que l'ancienne pratique consistant à anticiper la veillée au matin entraînait un décalage notable avec la bénédiction du feu et le texte de *l'Exsultet*, la nouvelle pratique prévoit que les Laudes soient chantées à une ou deux heures du matin.

La réforme de la Semaine Sainte de 1955 a constitué la première modification substantielle du texte liturgique du Missel de saint Pie V, mais bon nombre de ses éléments ne sont restés en usage général que pendant quatorze ans et ont été abandonnés lors de la promulgation de la réforme postconciliaire en 1969. À certains

certaines, le nouveau rite revient à la pratique du Missel de saint Pie V antérieure aux réformes de 1955.

Les Passions synoptiques sont désormais toutes lues le dimanche des Rameaux dans le cycle triennal du lectionnaire, et ont toutes été réintégrées dans le lectionnaire sous une forme presque complète, bien que chacune dispose également d'une version plus courte facultative. La veillée pascale comporte désormais sept prophéties, dont trois ont été réintroduites dans le lectionnaire à partir du Missel antérieur à 1955. Parallèlement, sept des huit prières supprimées du Missel en 1955 ont été réintégrées.

Bon nombre des nouveaux rituels de la Semaine Sainte de 1955 ont été supprimés. On notera notamment que, dans plusieurs cas, la nouvelle manière de réciter les prières et de lire les lectures a été abolie ; celles-ci sont désormais récitées et lues pendant la Semaine Sainte comme lors des autres cérémonies de l'année liturgique, d'une manière conforme à la pratique typique du rite.

Bon nombre des complications rituelles introduites en 1955 ont également été éliminées. Le dimanche des Rameaux est célébré dans une seule couleur, le rouge ; les rameaux ne sont plus bénis sur une table au milieu du sanctuaire. Le Vendredi saint, le célébrant porte une chasuble pendant toute la cérémonie, rétablissant ainsi un signe important du lien entre la messe et la mort sacrificielle du Christ sur la croix. L'ensemble du rite est célébré en vêtements liturgiques rouges, ce qui a permis de supprimer les trois changements complets de vêtements liturgiques qui avaient été introduits.

Le samedi saint, le Missel de 1969 prescrit explicitement que le cierge pascal soit placé dans un « candelabrum magnum » lorsqu'il est introduit dans l'église, rétablissant ainsi l'un des symboles les plus importants de l'ancien rite. Il n'est plus nécessaire de le placer au milieu du sanctuaire. Tous les rites baptismaux, y compris la bénédiction des fonts baptismaux, ont été déplacés après l'Évangile, conformément à la pratique typique du Missel de 1969. À la fin de la messe, les Laudes, inventées pratiquement pour la fin de la veillée en 1955, ont été abolies, et cette même heure a été rétablie dans le Bréviaire pour le matin du dimanche de Pâques.

Ce n'est un secret pour personne que de nombreuses communautés qui célèbrent la liturgie selon la forme extraordinaire le font en se référant aux anciennes versions des livres liturgiques romains, et, en effet, le nombre de ces communautés ne cesse de croître. Les célébrations de la Semaine Sainte, accomplies selon l'ancien rite en vertu de l'autorisation expérimentale mentionnée plus haut, ont été très bien accueillies par le clergé et les fidèles, et se poursuivront très certainement. Mais ces célébrations ont également donné lieu à

de nombreuses discussions du type : « À quelle année ces gens veulent-ils revenir ? 1954 ? 1910 ? 1625 ? 1570 ? »

Je soutiens que cette question est pour l'essentiel hors de propos. Une authentique réforme liturgique ne peut avoir lieu dans l'Église sans évaluer chaque aspect de chaque réforme passée selon ses propres termes, et en fonction de ses mérites propres – ou de leur absence –, indépendamment de l'année au cours de laquelle elle a été promulguée ou de l'autorité qui l'a promulguée. À mesure que ce processus se poursuit, les anciennes formes liturgiques du rite romain doivent y jouer un rôle, tout comme elles en ont joué un dans la réforme liturgique postconciliaire.